

Office des Sports et des Associations du Pays Mellois

CAP JO 2004

Les enfants du Pays Mellois préparent les Jeux Olympiques

REGLEMENT

Préambule

Cette animation se déroulera sur 4 ans dans la perspective de la célébration des JO de Paris en 2024.

Elle s'adresse aux élèves des écoles des secteurs scolaires du Pays Mellois, du CE1 au CM2.

Chaque manifestation aura lieu sur une journée, selon le calendrier suivant :

Judi 10 juin 2021 à Melle

Judi 9 juin 2022 à Chef-Boutonne

Judi 8 juin à Celles-sur-Belle

Judi 06 juin 2024 pour une grande finale à Melle

Article 1:

Les enfants participent sous les couleurs de leur établissement et de leur classe.

Ils sont répartis en équipes. Plusieurs équipes peuvent être constituées au sein d'une même classe.

Les équipes de CE1 et CE2 sont constituées de 10 élèves minimum.

Les équipes de CM1 et CM2 sont constitués de 6 élèves minimum

Chaque membre de l'équipe porte un dossard fixé sur la poitrine, non caché.

L'engagement d'une équipe s'effectue à l'aide d'un bulletin conçu à cet effet.

Article 2:

La matinée est consacrée au « Parcours de la flamme olympique.

- **09h30 - 10h00** : répartition des enfants sur les zones de relais.
- **10h00 - 11h00** : parcours de la flamme olympique sous forme d'un relais sur un circuit de 2 km. Les CE1 et CE2 se relaient tous les 250 m. Les CM1 et CM2 se relaient tous les 500 m.
- **11h00 - 11h15** : regroupement des enfants au village olympique.
- **11h15 - 12h00** : pause déjeuner. Pique-nique tiré des sacs pour les enfants, les accompagnateurs et les organisateurs ;

Article 3:

L'après-midi est découpé en 3 temps.

- **12h00 - 12h30** : défilé des écoles. Chaque classe représente un pays de l'un des 5 continents. Les élèves défilent par équipe avec le drapeau du pays choisi
- **12h30 - 13h15** : 1^{ère} épreuve olympique
- **13h30 - 14h15** : 2^{ème} épreuve olympique
- **14h30 - 15h00** : une cérémonie de clôture rassemble tous les enfants et leurs accompagnateurs pour la proclamation des résultats.
- **15h00 - 15h30** : regroupement des enfants et départ des bus

Article 4:

Cette manifestation est organisée sous l'égide du comité USEP de la circonscription de Melle

L'OSAPAM souscrit une assurance spécifique couvrant l'ensemble des participants et gère les transports